

De nombreux facteurs influenceront la réintégration de votre enfant à la vie familiale. Bien que le retour de votre enfant sain et sauf soit l'élément le plus important, il est primordial de comprendre les facteurs qui joueront sur la guérison et le bien-être à long terme de votre enfant après son retour. Reconnaître ces facteurs et en discuter avec votre réseau de soutien (constitué de la police, de chargés de cas du service EnfantsPortesDisparus.ca, de conseillers, d'avocats, etc.) vous aidera à préparer la meilleure réunification possible. Voici quelques éléments à prendre en compte :

- la durée de l'absence de votre enfant;
- la possibilité que votre enfant ait subi des abus durant son absence;
- les circonstances entourant l'enlèvement;
- votre relation ou celle de votre enfant avec le ravisseur;
- les circonstances entourant le retour de votre enfant (l'enfant a-t-il été relâché par le ravisseur ou les circonstances du retour ont-elles été traumatisantes?);
- les circonstances entourant les retrouvailles entre l'enfant et sa famille (dans un espace protégé ou dans un lieu public où le degré de stress est très élevé).

Tous doivent s'efforcer de faire en sorte que les retrouvailles et le processus de réunification se fassent le plus en douceur possible. Il faut notamment protéger l'enfant de l'attention publique ou médiatique et d'une réaction possible du ravisseur. Prévoyez avec la police un lieu sûr et à l'abri des indiscretions pour la réunification. Votre porte-parole familial sera la personne tout indiquée pour s'adresser aux médias pendant que vous vous occuperez de votre enfant.

Si la séparation a été longue, il est important de consulter des professionnels concernant le processus de réunification le plus tôt possible, par exemple un pédopsychologue, un thérapeute par le jeu, un pédiatre légiste, un service d'aide aux familles d'enfants disparus, un travailleur social ou la police. Plusieurs étapes vous permettront d'assurer une réunification en douceur et de réduire la pression sur votre enfant. Deux publications pourront vous être utiles durant cette période :

- *You're Not Alone: The Journey From Abduction to Empowerment*
 - Publication du U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, (Washington, U.S. Department of Justice, 2010).
- *Family Reunification After a Lengthy Abduction* (information très utile même pour les cas d'enlèvements de courte durée)
 - Par Geoffrey L. Grieff, National Center for Missing & Exploited Children et U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, (Virginie, National Center for Missing and Exploited Children, 2010).

UNE FOIS VOTRE ENFANT RETROUVÉ

Mesures immédiates

- Téléphonnez à l'organisme qui vous soutient (par exemple, votre chargé de cas du service *EnfantsPortesDisparus.ca*) pour l'informer du retour de votre enfant.
- Consultez l'agent chargé du dossier de votre enfant relativement à la suite des choses.
- Rappelez-vous que pour la police, la priorité est la sécurité de votre enfant avant tout. C'est à elle de déterminer ce qu'il convient de faire.
- Il faut tenir compte de la durée de l'absence de votre enfant et des circonstances entourant son enlèvement. Si l'enfant a été absent plusieurs années, le processus de réunification entre vous et lui sera plus complexe.
- Demandez à la police et au procureur chargé du dossier de votre enfant d'obtenir une ordonnance de non-publication pour protéger la vie privée de l'enfant. Le procureur devrait toujours accepter de faire cette demande pour vous.

Considérations importantes

- Constituez une équipe de réunification, qui se composera par exemple de la police, d'un pédopsychologue, d'un conseiller familial ou d'une personne-ressource d'un service spécialisé dans les cas de disparition d'enfant.

Une fois l'enfant retrouvé, il faut lui expliquer ce qui se passe et pourquoi, en termes adaptés à son âge, plutôt que de le laisser seul avec ses peurs et son imagination.¹

- Préparez une « boîte de retour » contenant des photos de la famille et des objets chers à votre enfant. Selon la durée de l'absence, le professionnel qui s'occupera de votre enfant pourra lui montrer une photo récente de vous avant qu'il vous revoie. Cette personne pourra aussi vérifier si l'on a raconté à votre enfant des mensonges à votre sujet et lui dire la vérité le cas échéant, pour faciliter le processus de réunification.
- Demandez de l'aide (police, conseillers, etc.) pour protéger la vie privée de votre enfant et celle de votre famille, en demandant notamment que les médias ne couvrent pas le moment de la réunification.
- Résistez à la tentation de revoir votre enfant dès qu'on l'a retrouvé, surtout dans un lieu public. Il est important, en particulier dans le cas d'une longue séparation, que le processus de réunification soit centré sur les besoins de l'enfant et d'éviter de faire subir à l'enfant quelque pression que ce soit. Dans la mesure du possible (et selon l'âge de l'enfant), il faut laisser à l'enfant le temps de comprendre ce qui se passera avant de le placer dans une situation tendue, comme un processus de réunification sans préparation.
- Si possible, la réunification devrait se faire dans un lieu privé et protégé.

¹ Par Kathryn M. Turman (dir.) *Recovery and Reunification of Missing Children: A Team Approach* (Virginie, National Center for Missing & Exploited Children, 1995).

UNE FOIS VOTRE ENFANT DE RETOUR À LA MAISON

- Ce que votre enfant aura vécu et ce qu'on lui aura dit ne sera pas clair au début. Selon toute vraisemblance, la police prendra le temps de tout démêler avant de permettre votre réunification. Vous ne retrouverez donc peut-être pas votre enfant dès qu'on l'aura repéré.
- Il faut tout de suite évaluer si l'enfant doit être interrogé par la police ou non.
 - Selon les circonstances (dans le cas d'une enquête criminelle, par exemple), on pourrait soumettre l'enfant à une entrevue judiciaire, dans le but de :
 - réduire la « contamination » du témoignage de l'enfant;
 - favoriser la collecte des meilleures preuves possibles;
 - limiter le nombre de fois où l'enfant aura à témoigner en cour ;
 - réduire le traumatisme vécu par l'enfant.
 - Discutez de la nécessité d'une telle entrevue avec l'enquêteur chargé du dossier de votre enfant.
- Évaluez sans tarder si votre enfant devrait consulter un médecin, qui vérifiera s'il a été victime de mauvais traitements ou évaluera son état de santé général. Il est important de reconnaître que l'enlèvement aura été une épreuve très stressante pour votre enfant.

GÉRER LES MÉDIAS

Les médias auront peut-être joué un rôle important dans les recherches pour retrouver votre enfant, mais ils n'ont rien à faire dans le processus de réunification. Ce processus doit être géré avec grand soin et ne mettre en présence que les personnes aptes à vous soutenir et à vous aider. L'intervention des médias n'est pas souhaitable durant les phases du retour et de la réunification, car elle pourrait nuire à votre enfant et à votre famille en faisant intrusion dans votre vie privée. Avant d'informer les médias du retour de votre enfant ou de faire des suivis dans le dossier, attendez que la sécurité de votre enfant et le respect de sa vie privée soient assurés. Avec votre équipe de réunification (composée par exemple de la police, d'un pédopsychologue, d'un conseiller familial ou d'une personne-ressource d'un service spécialisé dans les cas de disparition d'enfant), prenez les mesures nécessaires pour que les médias ne puissent communiquer avec votre famille durant cette période critique.

N'hésitez pas à demander de l'aide pour gérer les médias et répondre aux nombreuses demandes d'entrevues. Demandez à la police, au chargé de cas du service *EnfantsPortesDisparus.ca* ou à votre porte-parole auprès des médias, si vous avez un Plan de mobilisation locale, de servir de tampon entre les médias et votre famille pour l'instant.

Demandez conseil à votre chargé de cas du programme EnfantsPortesDisparus.ca sur la façon de gérer les médias.

SOUTENIR VOTRE ENFANT

- Selon la durée de la séparation, il est important de prendre en compte que l'enfant pourrait être confus par rapport à son retour à la maison, à sa relation avec vous ou avec le ravisseur, à ce qui s'est réellement passé, à sa loyauté, etc.
- Dans la mesure du possible, une personne neutre et de confiance (comme un agent de police, un agent d'un centre d'aide aux victimes ou un conseiller) rencontrera votre enfant pour lui expliquer ce qui se passe (qui il verra, à qui il parlera et quand). Ainsi, votre enfant aura le temps d'absorber la réalité de la situation.
- N'oubliez pas que le facteur le plus important pour la récupération et la guérison de votre enfant est le temps. Vous n'avez pas besoin de répondre à toutes les questions et préoccupations de votre enfant pour l'instant. Rassurez-le et veillez à ce qu'il se sente bien.

Surtout, n'oubliez pas que vous n'êtes pas seul!

